Envoyé en préfecture le 27/06/2023
Reçu en préfecture le 27/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 025-493901102-20230626-DEL2023_04_AG-DE

Le Directeur,
C. MOUGEOT

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DOUBS BFC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Séance du 23 juin 2023

Délibération n°04

Nombre de membres en exercice : 82
Nombre de membres présents ou représentés : 47
Nombre de votants : 47 Vote pour : 47 Vote contre : Abstention :

Date de convocation : 31 mai 2023

Membres présents :
Président : M. ALPY
Conseil Départemental du Doubs /Jura : Mme CHOUX – Mme LEROY - M. MAIRE DU POSET - M. METHOT – Mme TISSOT-TRULLARD – M. VIENET
Conseil Régional : Mme RAPENNE
Communautés d'agglomération, urbaines : Mme BARTHELET- M. BODIN – M. FROEHLY - Mme GAGLIOLO – M. LIME – Mme MABIRE - M. MICHAUD - Mme PRESSE - Mme SAUMIER – M. TIROLE
Communautés de communes : M. ALPY - M. BOUVERET – M. FARENC - M. JOUVIN - M. KURT – M. LAURENT - M. PETIT

Membres excusés et représentés :
Conseil Départemental du Doubs : M. BEAUDREY (pouvoir à M. MAIRE DU POSET) – M. BILLOT (pouvoir à Mme TISSOT-TRULLARD) – Mme BRAND (pouvoir à M. ALPY) – M. DALLAVALLE (pouvoir à Mme CHOUX) – Mme GUYEN (pouvoir à M. METHOT) – M. GUYON (pouvoir à Mme LEROY) – Mme HENRY (pouvoir à Mr LIME)
Communautés d'agglomération, urbaines : M. ANDRE (pouvoir à M. FROEHLY) - M. MOLIN (pouvoir à MICHAUD) – M. BOURQUIN (pouvoir à Mr TIROLE) – M. GUY (pouvoir à Mme BARTHELET) – Mme MULOT (pouvoir à Mme MABIRE)
Communautés de communes : M. BONNEFOND (pouvoir à M. VIENET) – M. BONVALOT (pouvoir à Mme PRESSE) – M. CANAL (pouvoir à M. BODIN) – M. DANCOURT (pouvoir à M. FARENC) - M. FAIVRE-PIERRET (pouvoir à M. JOUVIN) – M. GARCIA (pouvoir à M. KURT) M. IDES (pouvoir à M. LAURENT) – M. PIQUARD (pouvoir à M. BOUVERET) – Mme RAMBAUD (pouvoir à Mme GAGLIOLO) – Mme VESPA (pouvoir à Mme SAUMIER)

OBJET : POINT SUR LE PERIMETRE DE L'EPF

A sa création avec l'arrêté préfectoral du 18 janvier 2007, l'EPF couvrait une population de 303 000 habitants sur 88 communes. Le périmètre d'intervention de l'EPF s'est depuis considérablement élargi.

L'EPF est aujourd'hui constitué de :

- Grand Besançon Métropole (201 237 hbts, 68 communes)
- PMA, (142 322 hbts, 72 communes)
- ECLA, (35 825 hbts, 32 communes)
- CC des Deux Vallées Vertes (16 087 hbts, 54 communes)
- CC Doubs Baumois (16 450 hbts, 58 communes)
- CC du Plateau de Frasne et du Val de Drugeon (6 341 hbts, 10 communes)
- CC des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs (16 832 hbts, 32 communes)
- CC Loue Lison (25 974 hbts, 72 communes)
- CC de Montbenoît (8 282hbts, 16 communes)
- CC du Pays de Maiche (19 100 hbts, 43 communes)
- CC du Pays de Sancey-Belleherbe (5 608 hbts, 27 communes)
- CC du Val de Morteau (21 675 hbts, 8 communes)
- CC Haut Jura Arcade Communauté (9 546 habitants, 4 communes)
- CC de Puisaye-Forterre (34 521 habitants, 57 communes)
- CU Le Creusot Montceau-les-Mines (93 126 habitants, 34 communes)
- CC Altitude 800 (6 919 habitants, 11 communes)
- CC Pays de Lure (19 562 habitants, 23 communes)
- CC des Vosges du Sud (15 500 habitants, 22 communes)
- CA de l'Auxerrois (69 420 habitants, 29 communes)
- CC Jura-Nord (11 935 habitants, 32 communes)
- CC La Grandvallière (5 575 habitants, 8 communes)
- CC Haut-Jura Saint-Claude (20 434 habitants, 22 communes)
- CC Avallon, Vézelay, Morvan (19 039 habitants, 48 communes)
- CC La Plaine Dijonnaise (22 431 habitants, 22 communes)
- la Commune d'Auxonne (7 709 habitants)
- CC des Portes du Haut Doubs (27 292 habitants, 47 communes)

Envoyé en préfecture le 27/06/2023
Reçu en préfecture le 27/06/2023
Publié le
ID : 025-493901102-20230626-DEL2023_04_AG-DE

- CC du Plateau du Russey (7 044 habitants, 17 communes)
- CC Rahin et Chérimont (11 951 habitants, 9 communes)
- Terre d'Emeraude Communauté (25 400 habitants, 92 communes)
- CC Bazois Loire Morvan (15 540 habitants, 46 communes)
- CC du Clunisois (14 441 habitants, 42 communes)
- Département du Doubs
- Département du Jura
- Département du Territoire de Belfort
- Région Bourgogne Franche-Comté
- CC Amognes Cœur du Nivernais (8 750 habitants, 28 communes)
- CC Brionnais Sud Bourgogne (15 370 habitants, 29 communes)
- CC Sud Côte Chalonnaise (11 823 habitants, 36 communes) **en cours d'adhésion**
- CC Grand Autunois Morvan (37 019 habitants, 55 communes) **en cours d'adhésion**
- CC de l'Agglomération Migennoise (8 communes, 15175 habitants) **en cours d'adhésion**
- CC Terre de Bresse (25 communes, 22 873 habitants) **sous réserve de délibération de demande d'adhésion**

Après l'adhésion de la CC Sud Côte Chalonnaise, la population couverte par l'EPF sera donc de 989 061 habitants, 1150 communes, 5 Communautés d'agglomérations ou urbaines, 28 Communautés de communes et 1 commune.
Avec l'adhésion de la CC Grand Autunois Morvan et de la CC de l'Agglomération Migennoise, la population couverte par l'EPF sera de **1 041 255** habitants, **1 213** communes, **5** Communautés d'agglomérations ou urbaines, **30** Communautés de communes et 1 commune.

Dans l'hypothèse d'une adhésion de la CC Terre de Bresse, la population couverte par l'EPF serait de 1 064 128 habitants, 1 238 communes, 5 Communautés d'agglomérations ou urbaines, 31 Communautés de communes et 1 commune.

L'EPF poursuit ses contacts avec les communautés de communes avec l'objectif de couvrir l'ensemble du territoire du Doubs et, depuis la modification de ses statuts, les EPCI volontaires des autres départements de la région. Pour rappel, des présentations de l'EPF ont été réalisées auprès des EPCI, collectivités ou partenaires suivants :

- pour le Doubs, CC Canton de Quingey, Dessoubre-Barbèche, du Larmont (Grand Pontarlier), Mont d'Or deux Lacs, Pays de Pont-de-Roide, Plateau du Russey, commune de Morteau, Communauté de communes du Val de Morteau, Mont d'Or Deux Lacs, Pays de Maîche, Altitude 800, Plateau du Russey, Portes du Haut-Doubs, **Grand Pontarlier**
- pour le Jura, ECLA, CC Grandvallière, Pays de Salins les Bains, Station des Rousses, Arbois Vignes Villages, Comté de Grimont, Haut-Jura Arcade, Haut-Jura Saint-Claude, Jura Sud, Portes Haut-Jura, Jura Nord, Grandvallière, Pays des Lacs, Région d'Orgelet, Val d'Amour, Jura Sud, Commune d'Arinthod (Communauté de Communes de la Petite Montagne), Porte du Jura, La CA du Grand Dole, et auprès de la Chambre d'agriculture du Jura, la DDT du Jura, la SOCAD Jura Habitat, le PNR du haut-Jura, Champagnole Nozeroy Jura,
- pour la Haute-Saône, CC du Pays de Luxeuil, du Pays de Lure, des Quatre Rivières, Haute-Comté, Rahin et Chérimont, Val de Gray, Monts de GY, Pays de Luxeuil, Conférence des exécutifs de Haute-Saône, CA de Vesoul, CC du Pays de Montbozon Chanois, Val Marnaysien,
- pour le territoire de Belfort, CC la Haute Savoureuse puis CC des Vosges du Sud, Sud territoire, Communes de Danjoutin et Belfort, Conférence des exécutifs du Territoire de Belfort, Commune de Delle, Association des Maires 90, Le Département du Territoire de Belfort
- pour la Saône-et-Loire, la commune de Tournus, lauréate de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « centres-bourgs », la Communauté urbaine Le Creusot Montceau-les-Mines, les communautés de communes St Cyr-Mère-Boitier-Entre-Charolais-et-Maconnais, Clunisois, l'Agence d'urbanisme Sud Bourgogne, la CC Mâconnais et Tournugeois, la CC Saint-Cyr-Mère-Boitier-Entre-Charolais-Et-Maconnais, CC Sud-Cote-Chalonnaise, CC du Clunisois, CC Bresse louhannaise, CC Le Grand Charolais, CC Brionnais Sud Bourgogne, **CC Sud côte chalonnaise, CC Terre de Bresse, CC Grand Autunois Morvan,**
- pour l'Yonne, commune d'Avallon, Communauté d'agglomération de l'Auxerrois, Communauté d'agglomération du Grand Sénonais, Communautés de communes Chablis Villages & Terroirs, Puysaie-Forterre, Yonne Nord, CC Avalon-Vézelay-Morvan ainsi que Yonne Développement et Yonne Equipement et lors de la réunion du club des ComCom (14 EPCI présents) organisée par le Préfet de l'Yonne, Cc du jovinien, **CC Yonne Nord, CC Gatinais Bourgogne, CC Agglomération Migennoise,**
- pour la Nièvre, le Département, Pays Nivernais-Morvan, CC Loire Vignoble Nohain, CC Sud Nivernais, Bazois-Loire-Morvan, Les Bertranges, Cœur de Loire, Morvan Sommets Grands Lacs, Amognes Cœur Nivernais,
- pour la Côte d'Or, la commune d'Auxonne, le pays Seine & Tilles en Bourgogne, la CC de la Plaine Dijonnaise, CCI21, CA Beaune-côté-sud, **Montbardois, Gevrey-Chambertin Nuits Saint Georges**
- le Comité de l'Administration Régionale (CAR) de Franche-Comté, de Bourgogne-Franche-Comté,
- le SGAR de Franche-Comté, de Bourgogne-Franche-Comté, les 8 DDT de BFC, le CRHH,
- les services de la Région Franche-Comté, de Bourgogne-Franche-Comté.
- La Banque des Territoires (CDC),
- L'Agence Economique Régionale de BFC
- Action Logement.

A signaler également, la poursuite des contacts avec l'EPFL de la Côte d'Or dans le cadre de sollicitations sur les départements bourguignons.

Envoyé en préfecture le 27/06/2023
Reçu en préfecture le 27/06/2023
Publié le
ID : 025-493901102-20230626-DEL2023_04_AG-DE

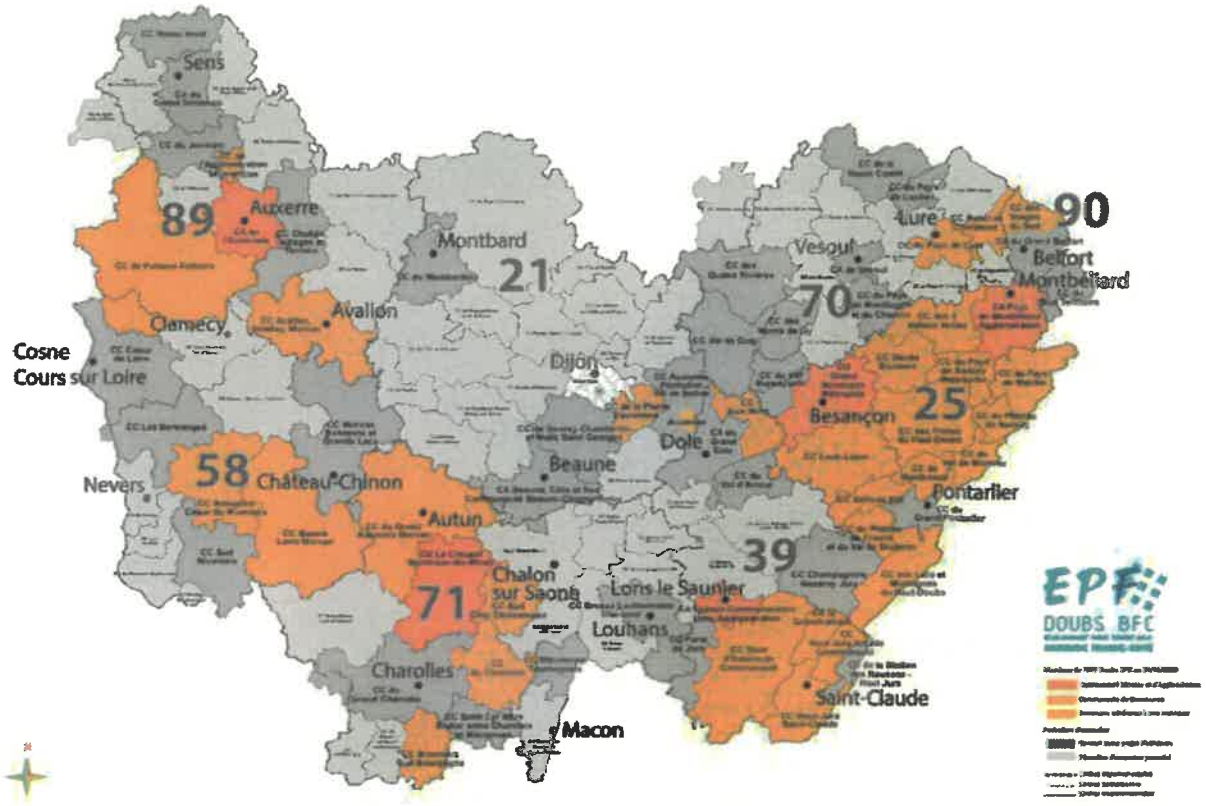

L'ASSEMBLEE GENERALE

après en avoir délibéré

PREND CONNAISSANCE

- **du périmètre d'intervention de l'EPF**

Pour extrait conforme,

Le Président,

Philippe ALPY

Envoyé en préfecture le 27/06/2023
Reçu en préfecture le 27/06/2023
Publié le
ID : 025-493901102-20230626-DEL2023_04_AG-DE